

Chronique :**UN DEPUTE DE SENLIS - COMPIEGNE (suite)**

En ce 11 mars 1789, dans la petite église des Capucins de Senlis, après les 6 heures du duel oratoire entre le duc de Lévis et le vicomte d'Ermenonville, à 17 h, l'assemblée est reprise. Le procureur du Roi prononce une harangue ampoulée, M. le duc de Lévis s'adresse alors aux électeurs du grand bailliage de Senlis : « Messieurs, vous êtes appelés aujourd'hui par le Roi à remplir la plus noble et la plus auguste des fonctions de l'ordre social : vous allez soutenir et réparer cet antique édifice de la Constitution française qui subsiste avec gloire depuis tant de siècles, et qui, sans votre secours, semble prêt à s'écrouler. Par vous, les droits sacrés de la liberté et de la propriété vont être reconnus et constatés. Par vous, ils seront maintenus à jamais.

» Mais songez que, pour travailler au grand ouvrage de la félicité publique, l'union vous est plus que jamais nécessaire. C'est d'elle que vous tirerez votre plus grande force. Songez encore que si vous voyez régner la paix et l'accord entre les différents Ordres qui composent cette assemblée... vous le devez à la modération du troisième Ordre, au juste et généreux désintéressement des deux autres.

» En effet, Messieurs, et la voix publique et l'expression de vos sentiments particuliers ont annoncé d'avance le vœu unanime de concourir également aux charges publiques. Pénétrés de cette vérité de tous les temps et de tous les lieux, que l'impôt est une partie de la propriété donnée librement à l'Etat pour jouir paisiblement de l'autre, vous ne vous réservez que la noble émulation de concourir avec plus de zèle au service et à la défense de la patrie... ».

M. de Lévis trace ensuite le rôle des députés qui vont être élus. Et il conclut ainsi : « C'est à Senlis, Messieurs, c'est dans cette ville toujours fidèle que le grand Henri disait : « Ici notre heur a prins commencement »... Puissent le Roi et La Nation Française nous rendre encore ce témoignage honorable ! Donnons l'exemple à la capitale dont les yeux sont ouverts sur nous : elle cédera sans peine à l'impulsion de notre patriotisme.

» Citoyens de tous les Ordres, songez que le nom des Français est le lien commun qui nous rassemble, songez que vos droits essentiels, que vos intérêts les plus chers sont les mêmes... et ce sera alors qu'aux Etats généraux chacun de nos députés, interrogés sur son Ordre, pourra faire cette belle réponse qui fut jadis faite aux Etats de 1483 : « Nous ne sommes points de tel ou tel Ordre : nous sommes Français ! ». En 1980, qui oserait parler ainsi ?

A la suite de l'assemblée générale du grand bailliage tenue en ce 11 mars 1789, chaque Ordre doit tenir son assemblée particulière. Le Tiers Etat se réunit à l'Hôtel de Ville de Senlis; le Clergé, au Palais Episcopal, et la Noblesse, dans l'une des salles de l'abbaye de Saint-Vincent.

Cette assemblée de la Noblesse se tient dès le lendemain 12 mars, sous la présidence de M. le Lévis. Sous l'Ancien Régime, les travaux parlementaire étaient menés avec sérieux et célérité ! M. de Boucher d'Argis de Guillerville est élu secrétaire à l'unanimité moins 5 voix données au marquis de Villette, l'ami de Voltaire. L'assemblée de la Noblesse est composée d'une soixantaine de présents :

Le vicomte de Pons, baron de Brasseuse; Charles de Saint-Prest, seigneur du Plessis; Claude l'Hoste de Beaulieu, capitaine au régiment de Bourgogne; le comte de Chevigné, maréchal de camp, seigneur d'Ognon; Bidault de Rochefort, ancien capitaine d'infanterie; Amable-Louis de Junquières; le chevalier Cusset de Saint-Germain, ancien capitaine d'infanterie à Orléans; le chevalier de Roffiac; René Chastellain, seigneur de Popincourt; le vicomte Pasquier de Franclieu, seigneur de La Chapelle-en-Serval; René d'Avène de Fontaines, seigneur de Robertval; Picot de la Motte; Claude-Gaspard Boucher d'Argis de Guillerville, receveur des finances de l'Election de Senlis; Just-Cyr de Goussancourt; Hamelin de Vernauil; Le Maître de Manneville; Baudoin de Dournon; Bertrand de la Maison-Rouge; Christophe-Léon Bertrand; Cornu d'Ormes, seigneur de Chevreuse; Jean de Charneux, ancien capitaine d'infanterie; Gruel de Formancourt; le comte du Coudray; du Boulet de Bonneuil; Aulas de la Bruyère, lieutenant de la maréchaussée à Senlis; le comte de la Fons des Essarts; Antoine de Belleval; Michel Le Duc, seigneur de Survilliers; le marquis de La Grange, seigneur de Beaurepaire; le marquis de Villette (déjà évoqué ci-dessus); le marquis d'Hérouville, seigneur d'Orry-la-Ville; Charles Bouchard; Louis-François de Bienville, pour la Noblesse du Bailliage de Senlis.

Alexandre de Montguyot, seigneur de Cambronne; Pierre de Montbayen, mestre de camp de dragons; Louis-Alexandre de la Fons, seigneur de Mélicocq; Louis Le Caron de Mazancourt, seigneur de Calfeux; Charles de Lancry de Rimberlieu, lieutenant du Roi pour les ville et château de Compiègne; François-Jacques-Charles de Lancry, capitaine de cavalerie; le vicomte de Boubers, seigneur de Jonquières; Stanislas le Féron, seigneur de Sainte-Périne et Trosly - Breuil; le chevalier Esmangard de Beauval, major de la Ville de Compiègne; Jean-Nicolas de Seroux, pour la Noblesse de la châtellenie de Compiègne.

François de Grouchy; le marquis de Verdrière, maréchal de camp; le comte de Barbantane; le comte Charles de Lameth, colonel des cuiras-

siers du Roi; Anne-Pierre de Clermetz; Antoine-Gédéon Le Myr, ancien capitaine de dragons; le chevalier des Lyons; le comte de Poulprix; Pelletier de Villeneuve; Hector Roslin, seigneur d'Hénonville, pour la châtellenie de Pontoise.

Antoine de Bréda de Trossy, ancien capitaine d'artillerie; Randon de La Tour, seigneur de Villers-Saint-Paul; le marquis de Travane; Charles Duvergier, seigneur de Vaux-les-Creil, pour la châtellenie de Creil.

Antoine Hamelin; Jacques-Louis Le Boullanger, président à la Chambre des Comptes, seigneur de Fosseuse et Bornel; Antoine-Nicolas Perrot, président à la Cour des Aides; le marquis Doublet de Persan; Angélique-Pierre Perrot, président à la Chambre des Comptes, pour le bailliage de Beaumont.

François-Henri de Florans, pour la châtellenie de Chambly.

Les princes du sang, électeurs à Senlis, s'étaient fait représenter : Monsieur, frère du Roi, par le duc de Lévis; le prince de Condé, par le vicomte de Pons; le prince de Conti, par Bourgevin Vialart de Saint-Morys.

Plusieurs seigneurs de la châtellenie de Compiègne ne s'étaient pas rendus à Senlis et avaient donné procuration : Louis des Acres, comte de l'Aigle, maréchal des camps et armées du Roi, seigneur des deux Tracy, avait confié ses pouvoirs à Louis Le Caron de Mazancourt; le marquis de Roualt, grand d'Espagne de 1re classe, seigneur du Fayel, Rucourt et Chevières, avait donné procuration au vicomte de Boubers et le marquis de La Salle, ancien colonel d'infanterie, seigneur d'Offémont et de Saint-Crépin-aux-Bois, avait donné la sienne à M. Roslin. Le comte de Pont l'Abbé, colonel de Royal-Comtois infanterie, seigneur de Margny-sur-Matz et Antheuiln s'était fait représenter par M. de Boucqueval. Papillon de La Ferté, seigneur d'Annel et de Janville, avait pour mandataire le chevalier de Montbayen. Le chevalier de Montguyot représentait le chevalier de Nonant de Raray, seigneur de Pimprez, et Jean François-René de Jouenne d'Esgrigny, seigneur de Dreslincourt.

A toutes les époques, il y a toujours eu des abstentionnistes !

Quant aux électrices, elles avaient donné leurs pouvoirs à divers seigneurs présents à l'assemblée, pas forcément à leur époux et « doux seigneur ». Il est intéressant de noter ces électrices : Mme Louis de Jouenne d'Esgrigny, titulaire de fiefs sis à Coudun; la comtesse Danger, dame de Bienville; Mme de Bréda de Guisbert, dame du Plessis-Brion; la marquise des Barres, baronne de Raray; la duchesse d'Estiaasc, dame de Liancourt; Mme Borchet de Vèrigny, propriétaire du fief de Balagny-sur-Thérain; Mme Bricet de Saint-Prest; la duchesse de La Vallière, dame châtelaine de Pont-Sainte-Maxence; la comtesse de Mazancourt, dame de Baron; Mme de Roffiac; la comtesse de Chastellux, vicomte d'Avallon, chanoine héréditaire de la cathédrale d'Auxerre; la comtesse d'Andlau, née de Polastron, dame de Verderonne; Emilie Vandeuil dame de Dieudonne; Mme Pasquier-Berger; Mme de Maupeou; la comtesse d'Ennery; Mme de Caumont; Mme de Crussol; la duchesse de Coss-Brissac; Mme Bouvet de Losier; Mme Péricart; la marquise de Brisaye; Mme de Montanay; Mme de Lorbehay, dame de Montataire; Mme de Perthuis, dame de Neuilly-en-Thelle; Mme de Belloy et Marie-Madeleine de Belloy.

Que nos lecteurs veuillent nous excuser de cette énumération fastidieuse. Mais il faut lier connaissance avec ceux qui vont être investis de la mission de choisir le député de la Noblesse du Bailliage de Senlis-Compiègne et d'élaborer le cahier des revendications de l'Ordre.

Dès sa première séance du 12 mars 1789, l'Ordre de la Noblesse, par 55 voix contre 10, décide de proposer au Clergé et au Tiers Etat, selon le vœu exprimé par M. de Lévis, de rédiger les Cahiers en commun. Puis, par une acclamation unanime, les nobles décident de faire « le sacrifice entier et sans réserve de tous leurs privilèges pécuniaires ».

La Noblesse de Senlis Compiègne fut la première du Royaume dans cet élan extraordinaire de générosité. C'est sa démarche qui inspira et explique la fameuse Nuit du 4 août !

M. de Bréda, M. de Saint-Prest, le comte de Chevigné et le marquis de Verdrières sont aussitôt délégués auprès du Clergé pour l'aviser de ces décisions. Une mission semblable auprès du Tiers Etat est confiée au comte de Lameth et aux marquis de Villette, de Grouchy et de La Grange.

Le Tiers Etat est unanime à se rallier aux propositions de la Noblesse, mais le Clergé est profondément divisé. Le haut clergé, sous l'inspiration de son évêque, M. de Roquelaure, se montre hostile à l'union des trois ordres. Le bas clergé, au contraire, poussé par l'abbé Poncelin de la Riche-Tillac, qui siège à l'assemblée comme seigneur propriétaire du fief de Sainte-Périne-les Jaux (en forêt de Compiègne) réclame la fusion avec les autres Ordres. C'est ce dernier parti qui est adompté par 79 voix contre 68.

En 1789, Senlis est à la pointe des idées nouvelles.

(à suivre).

CHRONIQUE

UN DEPUTE DE SENLIS - COMPIEGNE

(suite)

Le 12 mars 1789, la Noblesse du grand bailliage a proposé et obtenu, à l'unanimité du Tiers-Etat, avec réticences du haut clergé, la rédaction en commun des cahiers. Mais la Noblesse veut encore aller plus loin, plus vite ! Elle demande que l'élection des députés soit faite en commun. La Noblesse présente 53 voix contre 13, en faveur de cette proposition. On délègue, pour faire part de la délibération, Mm. Lhoste de Beaulieu, le Président Perrot de Courecelles, Hamelin, de Montbayen et le marquis de Travanet, auprès du clergé; Mm Davène de Roberval, le comte de Barbantane, de Saint-Prest, de Chevreuse et le chevalier des Essarts auprès du Tiers-Etat.

Le Tiers-Etat ne veut pas accepter cette manière de procéder, car il a accepté la réduction au quart de ses membres, alors que semblable réduction n'a pas été imposée aux autres Ordres. Que les Ordres privilégiés consentent à cette réduction au quart, et alors seulement le Tiers-Etat de Senlis Compiègne consentira à se réunir à eux pour l'élection des députés.

Cette réduction au quart, le Clergé ne veut pas l'accepter et déclare que, dans ces conditions, il revient sur sa décision de travailler en commun avec les autres Ordres.

La Noblesse persiste dans son projet d'union. Elle délègue auprès du Clergé Mm. de Lancry, de Saint-Prest, de Formancourt. Le Myr et Le Roux, et auprès du Tiers-Etat, Mm. le Pelletier, de Florans, Aulas de la Bruyère, de Junquières et de Franclieu, seigneur de La Chapelle-en-Serval. De son côté M. de Lévis insiste de son mieux pour obtenir que les trois consentent à rédiger leurs cahiers en commun.

Le Tiers-Etat se rend bien volontiers aux désirs de M. de Lévis, mais le clergé envoie au grand bailli une délégation composée du chanoine Ponce Huart, du vicaire général Etienne de Richemure, de François Fournier, curé de Plailly, Desboves, curé de Saint-Jacques de Compiègne, et Soudain, curé de Pont-Sainte-Maxence, qui signifie le refus du Clergé d'accéder au vœu de la Noblesse.

Le travail de rédaction des cahiers se fait donc séparément, avec une rapidité qui laisse pantois quand ont fait la comparaison avec les travaux des commissions et des Parlements contemporains ! La commission de la Noblesse, constituée le 14 mars, présente son travail à la séance du 21 mars et le cahier proposé est adopté sans observations, sauf sur un seul point, l'article réclamant le vote par tête et non par ordre, aux futurs Etats généraux. Cependant, cet article est finalement voté, par 40 voix contre 18.

Dès le début des travaux, un courant s'était manifesté en faveur du choix de M. de Lévis comme député aux Etats-Généraux du Royaume. M. de Saint-Prest, l'un des membres influents de l'Assemblée, ne cachait pas son admiration pour le jeune duc de Lévis : « Nous avons un grand bailli qui est un Salomon, écrivait-il. Un homme qui aurait 60 ans et consommé dans les affaires ne se conduirait pas avec plus de prudence et de sagesse. »

D'autre part, dans un discours qu'il avait adressé au grand-bailli, M. de Formancourt avait dit : « Le haut rang que vous occupez dans l'opinion est, Monsieur le Duc, l'héritage d'une longue suite d'aïeux, mais vous ne devez qu'à vous seul ce sens moral exquis et ce germe des grands talents que vous avez si heureusement développés dans le cours de nos séances : voilà, Monsieur, vos véritables titres, voilà vos droits au respect et à la confiance de tous. J'aime à penser que le vœu des deux ordres et le suffrage unanime du nôtre vous porteront bientôt au pied du Trône, chargé du précieux dépôt de nos cahiers; et déjà, je crois vous entendre, au tribunal de la Nation, plaider pour elle-même avec la candeur aimable de votre âge. » Aussi lorsque le moment arrive d'élire le député, chacun pense que c'est là simple formalité. Néanmoins, on procède dans les règles accoutumées.

Afin de laisser toute liberté aux électeurs, M. de Lévis propose d'abandonner la présidence. Il quitte l'assemblée. M. du Vergnier le remplace au fauteuil de présidence.

Par 45 voix contre 13, on décide de demander à M. de Lévis de reprendre une présidence à laquelle il a droit; non pas seulement comme grand-bailli mais surtout en raison de l'estime et de l'affection qu'il inspire à tous.

M. de Lévis revient donc prendre sa place dans l'assemblée. On désigne comme scrutateurs MM. de Bréda, des Lyons et le marquis de Persan, et l'on procède aux formalités du scrutin. Soixante électeurs sont présents, représentant, avec les procurations, un total de 128 voix. Ils sont appelés l'un après l'autre; on prend soin d'indiquer le nombre de voix que chacun représente en fonction des mandats reçus...

Chacun dépose son bulletin dans l'urne posée devant le grand bailli. Le dépouillement se déroule dans le calme. Sur 128 voix de la Noblesse, le duc de Lévis en obtient 93, il est proclamé élu. Un député de 25 ans

est chargé d'aller représenter à Versailles la Noblesse de Senlis, de Pontoise et de Compiègne. Choix heureux d'un jeune, aux idées neuves : les fruits passeront ils la promesse des fleurs !

(à suivre)

siastiques, déçus par les résultats des élections et vexés par les reproches subis.

Après la proclamation des chiffres du scrutin, le procureur du Roi prononce une longue harangue empouée, dans le style de l'époque : « Il est permis de s'applaudir à soi-même lorsque notre âme, empreinte des plus vifs de dévouement à son roi et à sa patrie, est déterminée aux plus grands sacrifices, lorsqu'elle voit avec transport approcher le moment où ils doivent se consommer. Telles sont les dispositions sublimes qui nous animent tous. Je ne crains point de le dire : l'Être Suprême voit avec complaisance des cœurs nobles et désintéressés brûler d'un feu sacré pour la Religion, pour le Monarque... L'intérieur des humains est visible à l'Éternel... Quel favorable augure n'avons-nous pas le droit de tirer pour la splendeur de cet Empire d'après le choix de vos représentants ? Quel tableau ne pourrais-je pas en tracer ? Le plus avantageux sera le plus fidèle ! Au nom de Lévis, le respect, l'estime, l'amour, l'admiration, l'attendrissement, ces sentiments s'élèvent dans l'âme tous à la fois. Que ne pourrais-je pas ajouter sur vos autres coopérateurs qui vont se ranger autour du trône ? Leur choix est votre ouvrage, Messieurs : je crois, en le rappelant, faire tout à la fois le plus digne éloge et d'eux et de vous... ».

Après avoir ainsi complimenté électeurs et élus, le procureur du Roi requiert le serment des députés. Le duc de Lévis propose et obtient une lecture commune, puis l'approbation des cahiers du Clergé, de la Noblesse et du Tiers. On adopte ensuite une motion de Massieu, député du Clergé, demandant qu'une assemblée soit convoquée un mois après la clôture des Etats Généraux, afin que les députés viennent rendre compte de leur mandat. Massieu prête alors le serment prescrit, suivi par MM. Leblanc et Delacour.

Avant de prêter serment, M. de Lévis, député de la Noblesse, prononce ce discours : « Dans le choix de vos députés, vous avez cherché à réunir les qualités qui assurent l'estime et la confiance avec les connaissances nécessaires pour défendre dignement une si grande cause. Les Ordres du Clergé et du Tiers-Etat y ont parfaitement réussi. Pour moi seul, Messieurs, vous avez cru sans doute qu'un zèle vif et des intentions pures pouvaient remplacer les talents. C'est cependant un fardeau bien pesant que d'être chargé de soutenir, dans l'Assemblée nationale, les droits d'une province entière... Je tâcherai de suppléer à l'expérience qui manque à mon âge par l'activité qui lui est propre, aux talents par le travail, et aux lumières par cette volonté forte qui triomphe de tous les obstacles. La prospérité générale du Royaume et celle de chacun des citoyens sera le but où tendront toutes mes démarches et tous mes discours. Pour remplir ce vœu patriotique, me voici prêt et ardent... ».

M. de Lévis rappelle ensuite qu'il a demandé que les pouvoirs du député fussent fixés de façon précise et que l'élu fut personnellement responsable de sa conduite. Il déclare prendre cet engagement solennel.

Alors, M. Paul Deslandes, lieutenant-général du bailliage, se doit de fleurir cet éloge du jeune député : « Les membres de la Noblesse, se sont dit à eux mêmes : choisissons un citoyen digne de la vaste scène où nous allons le placer et de la Nation qu'il représentera. Choisissons un citoyen capable de faire naître de son opinion l'opinion de tous, et, par là, devenir la raison publique. Choisissons un citoyen qui, outre de grands moyens dans l'esprit, ait de grandes vertus dans le cœur, qui, dans l'assemblée des Etats généraux, étonne par son courage, ses lumières et sa sagesse. Offrons à la Nation l'homme de la Patrie. Quand la Noblesse formait ce vœu, Monsieur, elle vous contemplait; vos qualités et vos vertus lui dictait ses suffrages.

En faisant l'éloge du choix heureux des électeurs, je fais aussi votre éloge, Monsieur, mais que votre modestie me le pardonne, la justice de l'un amenait pour moi le plaisir bien pur de l'autre... ».

Après ces flatteuses paroles, le duc de Lévis jure de remplir fidèlement, en son âme et conscience, les intentions de ses commettants, de défendre aux Etats généraux leurs droits et ceux de la Nation, s'engageant de plus à venir rendre compte de sa mission un mois après la clôture des Etats généraux, et consentant à en être personnellement responsable.

L'assemblée préparatoire de Senlis, ouverte le 11 mars 1789, est close le 24 mars avec l'élection des 4 députés du bailliage.

Maintenant, le rideau va se lever sur un autre acte du grand drame qui va se jouer à Versailles, puis à Paris, et qui va bousculer l'Ancien Régime. Le chroniqueur veut prouver par ces lignes le grand sérieux des préparatifs, la haute tenue des débats. Les 4 députés du bailliage vont rejoindre à Versailles les douze cents députés du Royaume de France dans l'immense salle des Menus. L'Assemblée va provoquer la Révolution française. Un raz-de-marée va ébranler, renverser, mille ans de tradition royale...

(à suivre).

CHRONIQUE :

UN DEPUTE DE SENLIS-COMPIEGNE (suite)

Le duc de Lévis à l'âge de 25 ans, est élu, par 93 voix sur 128, pour représenter à Versailles la Noblesse de Senlis, Pontoise et Compiègne : choix heureux d'un jeune, aux idées neuves : les fruits passeront-ils la promesse des fleurs ? Pendant ce temps, les représentants du Clergé et du Tiers-Etat ont rédigé leurs cahiers de doléances et nommé leurs députés.

A l'assemblée du Clergé, l'abbé de la Roche-Tillac se dresse avec violence contre les injustices et les inégalités, contre les abbés commendataires, sangsues qui dévorent, sans rien faire, le patrimoine de l'Eglise. Il demande que le député du Clergé soit, non pas l'évêque de Senlis, mais un pasteur de paroisse. Il eut gain de cause : à l'élection, Massieu, curé de Cergy, l'emporta sur Mgr de Roquelaure.

De son côté, le Tiers-Etat nomma députés Charles-Christophe Leblanc, maire de Senlis, et Nicolas Delacour, cultivateur à Ableiges. Leblanc était né à Senlis le 5 mars 1731. Il était avocat en Parlement, conseiller au présidial et appartenait à la Loge Saint-Jean, de Compiègne. A l'Assemblée Constituante, il siégea à gauche. Le 8 octobre 1790, il fut nommé juge au tribunal de district de Senlis.

Delacour était né à Ableiges le 22 juillet 1738. Cultivateur, il reprit ses occupations à l'expiration de son mandat.

Les députés des Trois Ordres ayant été élus, restait à accomplir une formalité, la prestation de serment. Le 24 mars, à 9 heures du matin, une assemblée générale est réunie sous la présidence du grand-bailli. On y remarque l'absence de l'évêque de Senlis et des grands dignitaires ecclé-

Chronique : un député de Senlis - Compiègne (suite)

DEC. 80

un ras. de - maré va bouleverser le vieux monde . Mille

ans de tradition royale vont basculer dans l'histoire .

Empire cette époque - ont

réunis à Versailles dans l'immense salle des Menus. Foule confuse et bourdonnante, mer humaine d'où émergent quelques sommets, robustes et massifs comme des rochers... De cette cohue, qui pourrait n'être qu'un troupeau, ces conducteurs d'hommes font une armée qui va emporter l'assaut et détruire les antiques tyrannies et les vieux abus.

Dans cette masse de représentants de la nation, beaucoup semblent écrasés et disparaissent, comme si le tonnerre de Mirabeau les avait réduits en poussière. Ils sont rejetés dans l'ombre, par la lumière qui se dégage des grands cerveaux dont le talent illumine l'Assemblée : Maury, Bernave, Mounier, Cazalès, Tronchet, Sieyès, Thouret, Lameth.

D'autres, astres de seconde grandeur pour le moment, n'ont pas encore donné toute leur mesure. Ils sont les puissantes réserves, les forces de l'avenir : Robespierre, Barère, Buzot, Lanjuinais, Pétion.

Enfin, d'autres encore marquent leur présence à l'Assemblée des Etats Généraux par des interventions pertinentes, sans vouloir jouer aux tribuns : parmi ces derniers, le jeune député de Senlis-Compiègne, M. de Lévis.

Dès les premiers jours, on le voit intervenir avec autorité, avec indépendance, au sujet du projet de réunion des trois Ordres. Certains de ces discours paraissent le situer parmi les hommes de gauche; à d'autres moments, on le voit se rapprocher de la droite. En réalité, il demeure toujours fidèle à lui-même, partisan résolu de tout ce qui peut contribuer à la liberté de la nation, ennemi déterminé de tout ce qui risque d'ébranler la tradition royale.

L'Assemblée s'attaque très vite à une grande tâche, celle de rédiger un acte solennel, qui sera l'Evangile des temps nouveaux, la Déclaration de Droits de l'Homme et du Citoyen. L'enthousiasme qui accueille cette idée ne gagne pas le duc de Lévis. Certes, il veut que l'on écrive cette Déclaration, mais auparavant, il réclame une Constitution, des lois.

«Une Déclaration des Droits de l'Homme, dit-il à la séance du samedi 1er août 1789, doit être une suite de vérités simples, tirées de sa nature; elle doit, comme son nom l'indique, déclarer et ne jamais ordonner. Ce sont les lois qui fixent les droits qui prescrivent les devoirs; ce sont les lois qui établissent l'état du citoyen, elles seules peuvent donc contribuer à son bonheur; et la Déclaration des droits serait un chef-d'œuvre que la société n'y trouverait pas son bonheur si la loi était mauvaise. Ces raisons suffiraient, peut-être, pour prouver l'inutilité d'une déclaration des droits, capable de devenir dangereuse, parce que l'ignorance pourrait en abuser. D'après ces raisons, je conclus à ce que la Déclaration des droits suive la Constitution, comme une espèce de traité succinct des droits et des devoirs du citoyen français...»

Pendant plusieurs séances, on discute sur cette question: enfin, on décide, contre le duc de Lévis, qu'une Déclaration des droits de l'homme précèdera la Constitution.

Plusieurs projets sont présentés. Chacun a sa formule et la défend àprement. Le duc de Lévis intervient à plusieurs reprises dans ce débat, notamment le 24 août, sur l'article, 19, relatif à la liberté de la presse.

L'Assemblée se trouve en présence du texte suivant proposé par le 6e bureau : «La libre communication des pensées étant un droit du citoyen, elle ne doit être restreinte qu'autant qu'elle nuit aux droits d'autrui».

Cette formule paraît trop vague. Rabaut-Saint-Etienne, la combat comme insuffisante. Barère et Robespierre demandent, eux aussi, quelque chose de plus net.

M. de Lévis propose ce texte : «Tout homme ayant le libre exercice de sa pensée a le droit de manifester ses opinions, sous la seule condition de ne pas nuire à autrui. «Cela ne suffit pas encore. On veut que la liberté de la presse soit formellement et ouvertement proclamée, car, comme le fait observer Robespierre, elle est une partie inséparable de la liberté de communiquer ses idées. C'est alors que l'Assemblée adopte le texte proposé par le duc de La Rochefoucauld-Liancourt, député de Clermont :

«La libre communication des pensées et des opinions est un des droits les plus précieux à l'homme : tout citoyen peut donc parler, écrire, imprimer librement, sauf à répondre des abus de cette liberté dans les cas prévus par la loi». Mais ces discussions théoriques ne doivent pas faire oublier l'objet premier de la convocation de l'Assemblée Nationale : la situation financière !

Le 7 août, Necker demande l'autorisation de contracter un emprunt de 30 millions pour faire face à des dépenses extraordinaires et à rétablir l'ordre dans les provinces. Le projet, renvoyé au Comité des finances, revient devant l'Assemblée le lendemain. Camus, Buzot, d'Entraigues, Mirabeau, Bernave le combattent. Le duc de Lévis associe sa voix aux leurs et déclare : «Nous ne pouvons consentir d'emprunt avant la Constitution. Ainsi l'ordonnent nos commettants qui nous ont liés par nos mandats. Nous l'avons juré et nous ne pouvons pas transiger avec nos mandats ni avec nos serments. Mais l'Etat est près de sa ruine, le laisserons-nous périr ? Non, sans doute ! Nous avons des fortunes considérables : que nos biens servent de sûreté aux prêteurs et nous aurons ainsi concilié nos mandats et nos serments avec le moyen de sauver l'Etat» Décidément, cet homme, le duc de Lévis, était dangereux : proposer aux riches de garantir un emprunt de l'Etat. Il valait mieux

dénicher un bouc émissaire ! C'est alors que le marquis de La Coste, député de Charolles, propose, pour la première fois, de revendiquer, au nom de l'Etat, la propriété des biens ecclésiastiques.

Cependant, l'emprunt proposé par Necker est voté, la confiance manque, hélas ! l'emprunt ne réussit pas.

Mais déjà la Révolution naissante inquiète l'étranger. Des dispositions hostiles se manifestent en Angleterre et en Espagne. A l'Assemblée, le 15 mai 1790, M. de Lévis propose de déclarer que la France n'entreprendra aucune agression, mais qu'elle saura défendre ses droits avec tout le courage d'un peuple libre et toute la puissance d'une grande nation.

La noblesse s'inquiète. Après avoir acclamé les idées nouvelles, elle en arrive à redouter leurs conséquences. C'est le début de l'émigration. Des nobles fuient vers l'étranger, puis ce sont les membres de la famille royale qui veulent quitter la France. Les tantes du Roi désirent partir : à l'Assemblée de Versailles, on se mande si on doit leur permettre d'accomplir leur voyage, en couvrant leur fuite. Alexandre de Lameth demande que le Roi soit invité à empêcher sa famille de quitter le Royaume. A la séance du 24 février 1791, M. de Lévis s'oppose à cette motion. Avec beaucoup de cran et d'audace, il réclame, pour les tantes du Roi, le droit de voyager à leur guise. Mirabeau accompagne le duc de Lévis, l'Assemblée ratifie la demande du député de Senlis. Les princesses, qui avait été arrêtées à Arnay-le-Duc, sont autorisées à poursuivre leur route.

S'il contribue à protéger la fuite de Mesdames, tantes du Roi, le duc de Lévis n'est pas, pour cela, un partisan de l'émigration. Aussi, lorsque le comte de Provence, dont il est capitaine des gardes, se propose de fuir à Coblenz, ce prince prend bien soin de cacher ses projets à son officier, le duc de Lévis.

Enfin, après avoir donné une Constitution à la France, l'Assemblée des Etats généraux se sépare le 30 septembre 1791 pour faire place à l'Assemblée législative. Les événements vont se précipiter. Depuis Varennes, le Roi est à peu près prisonnier dans son palais. Le 20 juin 1792, le peuple des faubourgs Saint-Marceau et Saint-Antoine envahit les Tuileries, pénètre dans les appartements. Louis XVI se coiffe du bonnet rouge.

Au cours de cette émeute tragique, le duc de Lévis regroupe les fidèles qui veulent protéger la famille royale. Il est blessé dans l'appartement de Mme de Tourzel : «J'ai reçu, a-t-il écrit, d'un homme qui enfonçait une porte et qui a trouvé mauvais que je m'y opposasse, non un coup de pique, mais un coup de marteau assez douloureux dans le moment, mais qui m'a permis de passer la soirée dans les appartements». Quel humour, dans l'épreuve !

Enfin, les événements du 10 août déterminent le duc de Lévis à quitter la France. L'ancien député de Senlis et Compiègne se rend à l'armée des Princes, pour y servir comme simple soldat. Ainsi s'écroule le beau rêve qu'il avait fait en ces journées de mars 1789, lorsqu'il acceptait des électeurs de son bailliage de travailler à la réforme du Royaume de France...

(à suivre)

CHRONIQUE.

UN DEPUTE DE SENLIS-COMPIEGNE (suite) : QUIBERON.

Tragique conséquence de la guerre civile : des hommes, jusqu'ici bons Français, prennent les armes contre leur patrie ! Ils vont jusqu'à servir dans les rangs de l'étranger pour aider l'ennemi à violer le sol sacré où dorment leurs ancêtres. Par amour de la royauté ou par fanatisme, par orgueil de caste, ils vont tenter un coup hardi contre la République, oubliant que c'est la France qu'ils vont frapper de leurs coups furieux. On va opérer un débarquement sur les côtes de l'océan en s'appuyant sur la résistance intérieure : on veut ainsi prendre à revers la France qui, sur les Alpes et sur le Rhin, lutte contre les hordes étrangères.

L'escadre anglaise de John Warren escorte une première armée de 4.000 émigrés, avec 80 canons, 80.000 fusils, des vêtements pour 60.000 hommes, des munitions, des approvisionnements. On apporte aussi des tonnes de faux assignats, car on ne se contente pas de vouloir tuer la République, on veut la déshonorer, la conduire à la ruine, à la faillite, au mépris...

Cette armée, commandée par le brave et généreux comte d'Hervilly, débarque le 9 messidor an III (28 juin 1795) dans la baie de Quiberon. Elle espère, avec l'aide de Charrette, qui a repris les armes depuis le 6 messidor, s'accrocher aux provinces de l'Ouest, qui seront ainsi une porte ouverte à l'invasion. Les circonstances sont favorables. L'effet de surprise est brutal : les Bleus ne s'attendent pas à cette attaque foudroyante succédant brusquement à la trêve conclue peu auparavant avec les Chouans. Les Bleus vont être écrasés par les émigrés auxquels vont se joindre 14.000 insurgés qui s'avancent sous les ordres de Vauban, Tinténiac et Bois-Berthelot. Et puis, il y a aussi les bandes de Puisaye, celles du terrible Cadoudal, et enfin, les autres corps d'émigrés, qu'amèneront encore les vaisseaux anglais.

Les émigrés s'emparent du fort Penthièvre qui commande la presqu'île de Quiberon. Ils croient triompher ! Leur but va être atteint.

Désormais, le territoire français, saigné par cette plaie béante, est ouvert aux ennemis de la République, aux ennemis de la France. De nouvelles armées pourront venir d'Angleterre par cette de pont, fouler la lande bretonne, et, de là, marcher de succès en succès, marcher sur Paris et frapper la République en son cœur...

Le péril est extrême. Mais la République saura faire face au danger. Les représentants Tallien et Blad accourent en hâte. Rouget de l'Isle les accompagne, apportant avec lui la Marseillaise et sa flamme...

Et puis, Hoche est là avec Humbert !

D'ailleurs, chez les royalistes, la concorde ne règne pas. Les émigrés sont descendus des vaisseaux d'Angleterre, sous les drapeaux et les uniformes anglais, ce qui froisse les sentiments intimes des rudes paysans bretons qui veulent bien se battre pour le trône et les lys, mais non pas pour les Anglais, leurs vieux ennemis. Ils espéraient qu'un prince de la Maison de France viendrait se mettre à leur tête : ils ne voient que d'arrogants gentilshommes et, sur l'océan, croisant près de leur vieille terre d'Armor, ils aperçoivent l'escadre britannique.

De leur côté, les émigrés, dont les pères ont fait la guerre en dentelles, ces anciens habitués des élégances de Versailles et de Trianon, ne considèrent pas sans mépris ces êtres frustes dont ils deviennent les compagnons d'armes. Ces paysans déguenillés, qui ont laissé des lambeaux de leur chair et de leurs fringues dans les bocages et les buissons, leur inspirent un certain dégoût. Les gentilshommes empanachés n'aperçoivent que la rude écorce et ne scrutent pas la beauté des cœurs...

Parmi ces émigrés, hélas ! se trouve le duc de Lévis ! L'ancien député de Senlis-Compiègne, jadis patriote ardent, épris des idées nouvelles, porte aujourd'hui les armes contre sa patrie...

Par une attaque brutale, Hoche refoule les chouans dans la presqu'île où sont bloqués les émigrés. Dès lors, Hoche maîtrise la situation. Bien que les royalistes occupent le fort Penthièvre et contrôlent la mer, leur tête de pont, qu'ils n'ont pas élargie à temps, devient leur prison ! Le 19 messidor an III (7 juillet), Hoche peut écrire : «Les Anglo-émigrés-chouans sont, ainsi que des rats, renfermés dans Quiberon, où l'armée les tient bloqués...»

On les aura ! semble dire ce message du jeune général qui, avec 13.000 hommes, s'est installé à Sainte-Barbe, à l'entrée de la presqu'île, un verrou que personne ne pourra plus faire sauter...

Par la mer, les renforts arrivent : le 14 juillet. Sombre débarque avec un millier d'émigrés. Ce nouvel apport de troupes décide d'Hervilly à tenter une offensive contre l'armée républicaine. Le 28 messidor (16 juillet), émigrés et chouans se ruent contre les Bleus. Un déluge de feu les cloue sur place puis les contraint à se réfugier derrière le fort Penthièvre. D'Hervilly est grièvement blessé. Son régiment, le Royal-Louis, est décimé par l'artillerie des Bleus.

Le duc de Lévis est resté sur le champ de bataille. Blessé, il vit encore, mais il va tomber aux mains des Bleus et ce sera pour lui la mort. Alors, un paysan ramasse le gentilhomme blessé, le charge sur ses larges épaules. Sous une grêle de balles, sous une avalanche de boulets, il l'emporte loin du carnage : Lévis est sauvé, soigné par les médecins du fort. Mais il demeure bloqué avec ses compagnons dans la presqu'île qui menace de devenir leur tombeau.

Cependant les royalistes tiennent toujours le fort; position de repli puissante. Alors des hommes intrépides vont tenter une entreprise insensée. Dans la nuit du 2 au 3 thermidor, l'adjudant-chef Ménage, avec 250 grenadiers volontaires, va risquer, du côté de la mer, l'escalade du fort. Ces héros se glissent dans la nuit jusqu'au pied des rochers inaccessibles que domine le fort. Sans un mot, sans un bruit d'armes, ils escaladent les blocs de granit battus par l'océan. Parfois les mains en sang lâchent prise, un homme glisse contre les murailles à pic : sans un cri, pour ne pas trahir ses compagnons d'escalade, il se laisse tomber dans les flots qui l'engloutissent : un autre grenadier le remplace dans la tragique montée...

Enfin, l'exploit réussit ! Les grenadiers de Ménage parviennent aux créneaux, neutralisent les sentinelles et surprennent la garnison qui ne s'attendait pas à une attaque de ce côté...

Le jour se lève. Au grand soleil d'été, les chouans et les émigrés écarquillent les yeux, les trois couleurs de la République claquent fièrement

sur le fort Penthièvre, là où, la veille au soir, frissonnait le drapeau fleur-delysé. Le cercle de fer s'est resserré. Le dernier espoir a disparu avec le drapeau royal dans les brumes de la nuit.

Plus d'échappée possible : il faut vaincre ou mourir !

Les chefs royalistes sont désappointés. D'Hervilly, malgré les souffrances que lui causent ses blessures, saute à cheval, galope vers la côte où une frégate anglaise le recueille pour le conduire en Angleterre où il va succomber. Tout est perdu, surtout... l'honneur !

Puisaye a réussi, lui aussi, à regagner la flotte anglaise. (Mais (comme à Dunkerque, en 1940) l'escadre ne peut assurer le salut de tous les émigrés et de tous les chouans bloqués à Quiberon.

La tempête se fait républicaine : elle soulève l'océan en vagues formidables. La plupart des canots anglais ne peuvent atteindre la côte. Autour des rares bateaux qui abordent le rivage, les scènes sont atroces. Les fugitifs se battent entre eux pour prendre place dans les embarcations. Des hommes se jettent dans les flots, s'accrochent aux canots qu'ils peuvent rejoindre à la nage et qui, trop lourdement chargés, sombrent dans la mer en furie.

Soutenu par deux paysans, le duc de Lévis (blessé à l'affaire du 16 juillet) avait pu, à grand-peine, gagner le petit port d'Orange. Lorsqu'il arriva, les derniers canots venaient de partir. Déjà, la mer rejetait sur le rivage les cadavres de beaucoup de ceux qui s'y étaient embarqués et qui avaient coulé devant Quiberon...

Un seul canot anglais se trouvait encore à portée de voix, mais se tenait prudemment au large. Le capitaine Keats, un futur amiral, le commandait. Il ne voulait pas approcher de la côte, car il se rendait bien compte que les fuyards viendraient en foule envahir son embarcation et que celle-ci sombrerait comme tant d'autres.....

Un paysan cria aux marins anglais : «Approchez ! Nous ne demandons pas que vous nous preniez à bord ! Embarquez seulement notre commandant qui est blessé». Une autre voix s'éleva, celle du portedrapeau du régiment Royal-Louis : «Sauvez mon drapeau et je meurs content !»

Devant tant d'abnégation, Keats se laisse fléchir. Il s'approche avec son canot; on lui passe le drapeau. On embarque ensuite le duc de Lévis sur sa civière. Pas un autre homme. pas un chouan, pas un émigré ne tente de s'embarquer. Ces hommes savent que rester sur le rivage, à 300 mètres des Bleus, c'est pour eux la mort. Stoïques, il srestent. Ils ont sauvé le drapeau, leur chef blessé. Pour eux, tout est perdu... fors (sauf) l'honneur. Comme leurs compagnons demeurés dans la presqu'île, les Bleus les font prisonniers. Les lois de la République sont formelles : tout émigré pris en armes sur le territoire français doit être fusillé.

Hoche, qui s'y connaît en bravoure, voudrait pouvoir se montrer clément envers ces prisonniers héroïques...

(à suivre)

Chronique : un député de Senlis-Compiègne (fin).

Hoche vainqueur envoie Tallien en mission à Paris pour complément d'instructions. Mais la loi républicaine est inexorable. On fait grâce aux paysans, mais, pour les émigrés, on se montre inflexible. Plus de 700 émigrés sont fusillés dans la prairie de Brech. Grâce au sublime dévouement de paysans modestes, le duc de Lévis, l'ancien député de Compiègne-Senlis, avait échappé de justesse au peloton d'exécution. Mais il oublia la leçon.

Sauvé de justesse de la tuerie de Quiberon, le duc de Lévis connaît de nouveau l'exil. Il erre en Angleterre et perfectionne son anglais.

Le coup d'Etat de Brumaire lui rouvre les portes de la patrie. Il revient en France où il vit ignoré jusqu'au retour des Bourbon.

Alors, l'influence du duc de Lévis devient grande. Il est comblé d'honneurs, devient pair de France, siège au Conseil privé. Le roi Louis XVIII songe à lui pour lui confier le ministère des Finances ou le gouvernement de la Banque de France. On se contente d'en faire un académicien, par ordonnance royale du 21 mars 1816; on lui octroie le fauteuil arraché à Roederer, et qui fut occupé plus tard par le grand historien Lavisse.

L'ancien député était digne, d'ailleurs, de siéger à l'Académie française. De sa plume élégante étaient sortis plusieurs ouvrages qui

CONTACT - Mars 1981

n'étaient pas sans mérites. En 1812, il avait publié ses *Maximes et Réflexions* sur différents sujets, puis une fade imitation des *Lettres Persanes* qu'il intitula «*Nouvelles Lettres chinoises*». Il fut plus heureux avec ses «*Souvenirs et Portraits*» et son ouvrage sur «*L'Angleterre au début du 19^e siècle*». Enfin, on lui doit un ouvrage assez aride qu'il eut le talent de rendre intéressant en y mêlant des vues de l'ordre le plus élevé : «*Considérations morales sur les finances*».

Comme membre de la Chambre des Pairs de France, le duc de Lévis eut à siéger dans le procès du maréchal Ney. Etrange et douloureux spectacle. Des Français, dont beaucoup avaient porté les armes contre leur patrie, osaient juger et condamner l'un des plus glorieux soldats de France !

Fier et digne, Ney, le brave des braves, le héros des guerres de la République et de l'Empire, comparaisait devant un tribunal politique où dominaient les émigrés et les transfuges. D'avance, il était perdu.

Berryer et Dupin avaient été chargés de la défense du noble soldat. Dupin, qui voulait arracher cette victime à ses bourreaux, tenta d'invoquer le traité qui, séparant de la France la ville de Sarrelouis, où Ney avait vu le jour, faisait de lui un étranger placé hors de la juridiction française.

Mais la loyauté et l'ardent patriotisme de Ney se révoltèrent contre cette astuce juridique. Il interrompit brusquement son défenseur : «*Messieurs, je suis Français ! Je veux mourir Français !*»

Et, lorsque l'arrêt sanglant eut été prononcé, énumérant les titres de l'illustre condamné — on n'avait pas osé le dégrader — il s'écria : «*Que ne dites-vous simplement Michel Ney, aujourd'hui soldat français et bientôt un peu de poussière !*»

Après avoir reçu les secours religieux du curé de Saint-Sulpice, Ney lui dit en le quittant : «*C'est moi, qui n'ai jamais abandonné ma patrie, qui ai toujours combattu pour elle, c'est moi que l'on condamne comme un traître... Que Dieu pardonne à mes juges !*»

Parmi ceux qui avaient besoin de ce pardon suprême était le duc de Lévis qui, après avoir servi dans les rangs anglais à Quiberon, votait la mort du vainqueur de la Moskowa, du sauveur de l'armée française à la Bérésina...

Pendant toute la Restauration, le duc de Lévis demeura en faveur. Il fut chevalier d'honneur de la duchesse de Berry, ce qui lui valut quelques quolibets, en raison de sa laideur qui contrastait avec le charme de la jeune princesse. Le 15 février 1830, le duc de Lévis mourait à l'Elysée-Bourbon, assez tôt pour ne pas voir une fois de plus ses rois chassés par la volonté populaire...

FIN.